

LES CONTEMPORAINS



LA R. M. ANNE-MARIE JAVOUEY (1779-1851)

Fondatrice de la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny, et le grand colonisateur français du XIX^e siècle.

Au-dessus de ses plus illustres enfants du XVIII^e siècle, la France a justement placé saint Vincent de Paul, le bienfaiteur de toutes les misères. Ainsi, en notre siècle, elle aimera à conserver particulièrement les noms de ses fils dont les travaux et les œuvres pacifiques ont porté au loin, dans un rayonnement de bienfaits, d'éducation, d'enseignement, de charité, la gloire et la grandeur de la patrie.

L'humble paysanne, qui s'appela la Révérende Mère Anne-Marie Javouhey, n'aura rien à envier aux Lavigerie, aux Pasteur, aux Petites-Sœurs des Pauvres, partout connus, partout populaires et comblés de bénédictions. Elle et ses filles, les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, ont évangélisé toutes nos anciennes colonies Nos marins les rencontrent dans les cinq parties du monde. Cette année (1895), elles ont donné, chez elles,

l'hospitalité aux aumôniers des Œuvres de mer, sur le banc de Terre-Neuve, où elles sont depuis 1826. A l'autre extrémité du monde, en Afrique, nos soldats les ont trouvées à Madagascar, où, depuis plus de quarante ans, elles faisaient aimer la France, et sur la demande du gouvernement, elles y ont soigné nos pauvres malades.

I. ENFANCE ET JEUNESSE, D'ANNE JAVOUEY LA RÉVOLUTION — L'APPEL DE DIEU

Anne Javouhey naquit le 10 novembre 1779, d'une famille de riches laboureurs, originaires de cette partie de la Bourgogne qui a donné à la France Bossuet, Lacordaire, saint Bernard, sainte Jeanne de Chantal.

Anne Javouhey, Nanette — comme on l'appelait dans la maison et au village — était la cinquième des dix enfants de la famille ; mais, par l'influence, elle fut bientôt comme l'aînée. Vive et intelligente, elle apprit, dans l'école de Chamblanc (Côte-d'Or), à lire, à écrire, un peu à calculer. En 1789, dans sa dixième année, elle fit sa Première Communion.

Laborieuse et ardente, elle était le bras droit de son père dans l'administration de sa maison et l'exploitation de ses champs, et le boute-en-train de toutes les fêtes. Dans cette vie active et joyeuse, Nanette ne laissait pas d'être fidèle à Dieu.

Quand la Révolution ferma les églises et condamna les prêtres à la déportation et à la mort, l'adolescente se trouva prête à confesser sa foi avec l'intrépidité de son caractère ; aucun obstacle ne la retenait. De jour comme de nuit, elle était par les chemins et les bois, quand il s'agissait d'avertir ou de découvrir un prêtre, de lui procurer un asile, de le mettre en communication avec les âmes, d'assurer et de faciliter les exercices de son ministère, d'organiser et de surveiller les messes dans les granges, les greniers ou les caves, d'y convoquer et d'y amener les fidèles.

Nanette vaquait et réussissait à tout ; elle montrait un esprit plein de ressources ; elle avait un sang-froid et gardait une aisance dans le danger qui triomphait de toutes les alertes : les patriotes la connaissaient bien. *Cette demoiselle Nanette, disaient-ils, nous berne et se joue de nous, et il*

n'y a pas moyen de mettre la main sur son curé. Que de fois Nanette eut à leur répondre, cachant derrière elle un prêtre qu'elle venait d'enfermer dans une armoire ou de couvrir de foin !

Elle était gaie et imperturbable, alors, proposant à boire aux suppôts de la République et les dérouter par toutes sortes d'indications propres à assurer le succès de leurs recherches, disait-elle (1).

Le dévouement d'Anne Javouhey fut récompensé de Dieu. Elle l'écrira plus tard :

Le Seigneur me fit connaître, d'une manière tout à fait extraordinaire, mais sûre, qu'il m'appela à l'état que j'ai embrassé, pour instruire les pauvres et élever des orphelines. Je n'avais que dix-sept à dix-huit ans, sans aucune ressource dont je pusse disposer ; les communautés étant alors détruites par la Révolution ; tout paraissait rendre ce projet impossible. Cependant, le Seigneur me faisait connaître sa volonté d'une manière si claire, qu'ayant consulté les personnes les plus éclairées de notre pays, elles m'engagèrent à mettre la main à l'œuvre, malgré les difficultés que je pourrais rencontrer.

On vit M^{lle} Javouhey s'employer à instruire et à préparer à leur Première Communion de pauvres jeunes filles ou adultes ignorantes. Mais il fallait se cacher avec soin des persécuteurs de l'époque ; les réunions avaient lieu un peu partout, dans les granges, dans les champs, dans les bois.

M. Javouhey était le maire du village. Nanette avait imaginé de réunir ses jeunes gens au son du tambour, comme pour s'amuser. Et le catéchisme ne commençait, en effet, à l'écart, qu'après quelques moments donnés aux jeux.

Elle prépara ainsi deux Premières Communions fort nombreuses qu'on célébra mystérieusement durant la nuit. C'était en 1798 et 1799, sous le Directoire.

Anne recevait de jour en jour des lumières plus vives sur sa vocation. On lui proposa un mariage honorable. Elle refusa et profita de l'influence qu'elle avait sur le jeune homme pour lui inspirer l'amour de la vie religieuse et l'envoyer à la Trappe où il vécut et mourut saintement.

Avec le consentement de ses parents, Anne se consacra elle-même à Dieu, le

(1) AUBINEAU : *Vie de la R. M. Javouhey.*

11 novembre 1798, au dix-neuvième anniversaire de son baptême.

Elle ouvrit ensuite une école dans la maison de son frère aîné. Elle y était plus à l'abri des objurgations de M. Javouhey, mécontent de perdre un aide précieux pour ses cultures. Mais il ne laissait pas d'apparaître de temps en temps pour tout bouleverser, disperser les livres, renvoyer les élèves ; un jour, il emporta les poids de l'horloge qu'elle avait achetée pour régler les heures de classe. Le père prétendait que sa fille perdait la tête.

Il faut, lui disait-il, laisser cela à ceux dont c'est le métier. Tu veux enseigner, mais tu devrais commencer par apprendre ; tu veux commander, mais tu ne sais pas obéir.

II. INSTITUT A FONDER — LA BÉNÉDICTION DU PAPE — LA CONGRÉGATION DE SAINT-JOSEPH DE CLUNY

L'avènement de Bonaparte rendit une certaine liberté aux catholiques. L'ancien curé de Chamblanc, émigré pendant la Révolution, reparut dans sa paroisse. Il obtint de M. Javouhey l'autorisation, pour sa fille, d'entrer, à Besançon, dans une communauté renaissante fondée par une ancienne religieuse de la Charité.

Mais une voix intérieure avertit la postulante qu'elle n'est point où Dieu la destine, et qu'elle a un institut à fonder. En vain oppose-t-elle son incapacité et son ignorance.

Dieu sera avec toi, disait la voix. Tes sœurs concourront à ton œuvre ; ton père y consentira ; tes fautes n'empêcheront pas le bien que Dieu veut faire par toi.

Un jour, à son réveil, elle avait vu sa cellule remplie d'enfants blancs, noirs, jaunes et de couleur mêlée, et la voix lui disait : « Ce sont là les enfants que je te donne ; sainte Thérèse sera la protectrice de ton œuvre. » Une autre fois, elle aperçut devant elle des nègres chargés d'instruments aratoires qui la regardaient douloureusement en répétant : *Ma Mère ! ma chère Mère !*

« Je ne savais pas seulement alors qu'il y eût des nègres, » disait la Mère Javouhey.

De Besançon, elle se rendit chez les Trappistes, à la Val-Sainte (Suisse). L'abbé dom de Lestrangne l'accueillit avec joie, pensant fonder avec elle le Tiers-Ordre enseignant de la Trappe. Sur son conseil, elle se prépara à sa prise d'habit. Le matin même du jour fixé pour la cérémonie, le Père abbé lui dit :

« Vous êtes bien décidée à prendre l'habit ? — Oui, mon Père. — Eh bien ! non ! vous ne le prendrez pas : vous allez simplement assister à la messe, vous y ferez la communion ; puis, après, vous serez libre de suivre l'attrait de Dieu, et vous irez fonder votre Congrégation. »

On était en 1802. Anne, sortie de la Trappe, se mit à faire l'école dans divers petits villages, aidée tantôt d'une de ses sœurs, tantôt de quelque autre compagne volontaire. Les classes étaient gratuites. La jeune institutrice ne pouvait s'empêcher en outre de recueillir les orphelines : « C'est tout mon plaisir, » disait-elle. Aussi était-elle souvent réduite à une gêne extrême, même à la famine.

En 1804, elle rentra dans la maison paternelle. M. Javouhey, obsédé du départ de ses filles qui voulaient toujours être avec leur sœur aînée, et obligé de fournir à leurs besoins, offrit de les réunir, elles, leurs compagnes et leurs orphelines, leur promettant toute liberté et s'engageant à construire un bâtiment suffisant pour les classes et pour tout l'exercice des bonnes œuvres.

Il alla lui-même chercher tout ce petit monde. Content et joyeux, il répondait aux voisins étonnés : « Ce sont les enfants que Dieu a donnés à ma fille ; je suis leur grand-père » et il les adopta comme ses propres enfants, pourvoyant à toutes les dépenses nécessaires.

Déjà, il avait permis à sa plus jeune fille, Claudine, la future Mère Rosalie et seconde supérieure générale de la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny, de s'associer à sa sœur aînée. Ses deux autres filles cadettes, Pierrette et Marie, sollicitaient la même faveur. Ce père chrétien consentit à ce nouveau sacrifice, heureux de consacrer au service de Dieu les quatre filles que Dieu lui avait données.

Sur ces entrefaites, le pape Pie VII, revenant de Paris, où il avait sacré l'empereur Napoléon, passa à Chalon. Anne et ses trois sœurs assistèrent à la messe du Souverain Pontife, communiaient de sa main et eurent une audience particulière (avril 1805.) Pie VII approuva le projet des sœurs Javouhey et les bénit avec tendresse. Cette bénédiction du Vicaire de Jésus-Christ ne tarda pas à porter ses fruits.

Sur l'invitation du curé de Saint-Pierre de Chalon, Anne Javouhey vint ouvrir deux écoles à Chalon (celle des garçons était sous la direction de Pierre Javouhey, un de ses frères). Elles prospérèrent toutes les deux et la ville les adopta pour ses écoles primaires officielles. A la demande de la municipalité, Napoléon signa, à Posen (Pologne), le 12 décembre 1806, un décret autorisant

L'association religieuse formée dans le diocèse d'Autun, sous le nom de Saint-Joseph, dans le but de former les enfants des deux sexes au travail, aux bonnes mœurs et aux vertus chrétiennes.

L'évêque avait, de son côté, approuvé les statuts de l'association connue sous le nom de Saint-Joseph, patron de sa chapelle. Voulant la dédier à saint Bernard, M^{lle} Javouhey en avait fixé la bénédiction au 20 août (1806), fête de ce saint; elle indiqua ce nom au prêtre au moment de la cérémonie.

« *Pourquoi pas saint Joseph?* » répondit le prêtre. Sainte Thérèse avait mis sa fondation sous la protection de saint Joseph. » La chapelle fut donc dédiée à saint Joseph et l'association désignée sous le même nom. Quelques années plus tard, le noviciat ayant été établi à Cluny, dans un ancien couvent de Récollets acheté par M. Javouhey pour ses filles, Cluny devint la principale maison du nouvel Institut et le nom de Cluny s'ajouta au vocable de Saint-Joseph.

Le 12 mai 1807, dans cette même église de Saint-Pierre de Chalon où Anne Javouhey avait communie de la main du Pape, l'évêque d'Autun présida à la cérémonie des vœux et de vêtue des premières religieuses en présence d'une foule nombreuse et des autorités de la ville.

Religieuses, novices, postulantes étaient au nombre de 9, en y comprenant les 4 sœurs Javouhey.

L'évêque les réunit en Chapitre pour procéder à l'élection de la Supérieure générale. Anne-Marie Javouhey obtint tous les suffrages.

La Révérende Mère, c'est ainsi que nous la désignerons désormais, multiplia rapidement les maisons et les œuvres du nouvel Institut. Ses désirs et ses entreprises allaient un peu partout. En la voyant se rendre de-ci, de-là, de Chalon à Autun, pour un rien, en apparence, son père, toujours confondu des allures entreprenantes de sa fille, lui dit un jour : « Tu finiras bien par aller à Paris. »

Elle y parut, en effet, dès 1807, essaya d'y fonder une maison en 1809, et ne réussit à s'y établir qu'en 1814. Elle y devint promptement célèbre à cause de la méthode d'enseignement mutuel adoptée dans son école. Cette méthode était vivement combattue par beaucoup des meilleurs esprits. Aussi les difficultés et les oppositions ne manquèrent pas. Un jour, que les Sœurs étaient allées à la messe à l'église voisine, elles ne revinrent pas : des prêtres leur avaient défendu de suivre une méthode « opposée à la religion et à la saine morale. »

La Révérende Mère ainsi abandonnée ne se découragea pas; elle appela d'autres Sœurs, et bientôt la Ville de Paris lui confia une de ses écoles.

Les élèves y affluèrent, ainsi que les visiteurs. Parmi ces derniers se trouva, en 1816, M. Desbassyns, intendant de l'île de la Réunion. Il demanda à la Révérende Mère des Sœurs pour son île : *La population*, lui dit-il, *se trouve composée de blancs, de mulâtres et de noirs*. A ces mots, la Révérende Mère put à peine contenir son émotion en se rappelant ses visions.

Vers la même époque, Lainé, ministre de l'Intérieur, proposa à la R. M. Javouhey la direction des hôpitaux et des écoles de toutes les colonies françaises. Elle accepta avec « reconnaissance. » *Ça me dit ou ça ne me dit pas*, disait-elle parfois naïvement en

parlant de cette voix intérieure qui la guidait dans l'administration de sa Congrégation. Pour les colonies et pour les noirs, *ça lui disait* depuis longtemps.

Mais, ajouta-t-elle, pour la tenue des hôpitaux, nous sommes encore bien novices. — Qu'à cela ne tienne, répondit le ministre, nous vous donnerons un hôpital en France pour vous exercer, et les Sœurs de Saint-Joseph, je n'en doute pas, seront aussi bonnes Sœurs hospitalières que bonnes religieuses enseignantes.

III. LES COLONIES — LA RÉVÉRENDE MÈRE AU SÉNÉGAL

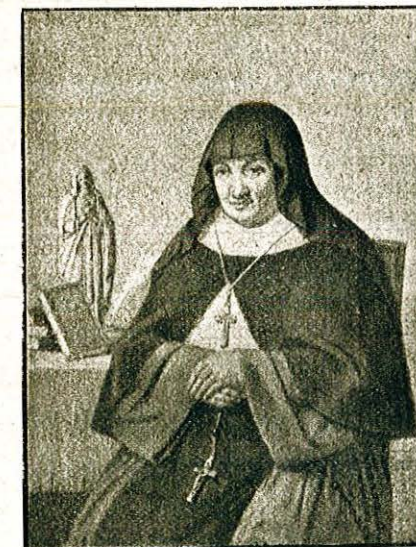
Les fondations dans les colonies commencèrent par celle de la Réunion, où quatre Sœurs de Saint-Joseph débarquèrent le 28 juin 1817, après plus de cinq mois de navigation. Bientôt, le Sénégal, les Antilles, la Guyane, Madagascar, Pondichéry, etc., réclamèrent le zèle de la Mère Javouhey. Quelle longueur des premiers voyages en ces pays lointains, avec la navigation à voile! Aussi l'entreprise seule était-elle un véritable événement qui « excita partout l'admiration et la surprise, car on n'était pas habitué à voir de faibles femmes aller ainsi porter leur dévouement sur des plages lointaines. Quelques Sœurs de Saint-Paul de Chartres, il est vrai, avaient été appelées aux colonies au XVIII^e siècle, mais c'étaient des faits isolés; et la véritable initiative de cette vie apostolique pour les femmes devait appartenir en propre à la R. Mère Javouhey (1). »

Un obstacle encore plus pénible que ces longs et fatigants voyages était le manque ou tout au moins le petit nombre de prêtres aux colonies. Il fallait passer des mois et parfois des années sans le secours des sacrements. Au Sénégal, cette privation dura dix-huit mois.

Le cœur de la Révérende Mère était sans cesse vers ces pays lointains où ses filles travaillaient. « Je ne vis plus, leur écrivait-elle, je meurs du désir d'aller près de

vous. » Elle accompagnait à Brest, à Rochefort, à Bordeaux, les escouades de Sœurs qu'elle envoyait par delà les mers. Elle les bénissait avant de les embarquer.

Quoi, disait-elle, de simples femmes appelées à prêcher et, par leurs exemples et leur charité, à concourir, avec les apôtres, à faire connaître Dieu dans les pays sauvages où le démon a régné si longtemps en maître..... De pauvres paysannes! ajoutait-elle; par nous-mêmes nous ne pouvons rien. Cependant, je me sens un courage qui ne peut venir que de Dieu.



LA MÈRE ROSALIE JAVOUEHEY

Sœur de la fondatrice et deuxième Supérieure générale.

A chaque départ de ses filles, les regrets de la Mère de ne les point accompagner augmentaient. La fondation du Sénégal l'attirait tout particulièrement (1818). « On dit, écrivait-elle, que c'est un mauvais pays; c'est précisément pour cela que je dois y aller voir les choses par moi-même. »

Forcée de rester en France, elle y envoie la Mère Rosalie, avec un de ses frères, Pierre Javouhey, et parle bientôt d'aller les rejoindre.

J'admire vos projets, lui écrit sa sœur, j'y vois l'effet de votre zèle, de votre bon cœur, mais je vous engage à y renoncer. Si vous voyiez les pauvres malheureux nègres, combien ils sont peu susceptibles, même de raison, vous sentiriez les obstacles surhumains.

(1) DOM ÉTIENNE BABIN, *La R. Mère Javouhey*.

Ça lui disait; rien ne put l'arrêter. Au commencement de 1822, elle débarqua au Sénégal. Elle avait les écoles et les hôpitaux de Saint-Louis et de Gorée. Elle y ajouta une colonie agricole à Dagana, à 150 kilomètres de Saint-Louis. Elle était là au milieu des noirs.

Pour moi, écrivait-elle, j'aurais moins peur de 50 noirs que de 2 blancs. Nous avons bâti 6 belles cases ou petits bâtiments, sans charpentiers ni maçons. La cour est carrée, elle a 150 pieds; les cases des nègres sont dans cette cour: celle de ma sœur et la mienne sont dans le jardin. Celle-ci se compose de 3 chambres: l'une sert de salon pour recevoir les princes et les rois qui nous visitent souvent; la seconde sert d'office et la troisième de cuisine. Ce qui nous attire la visite de bien des femmes, c'est une glace placée dans le salon. Si vous voyiez leur étonnement en s'y regardant! elles font des grimaces, elles cherchent par derrière; elles ne peuvent comprendre comment cette machine répète tout ce qu'elles font. Les hommes, de leur côté, ne peuvent se persuader que je sois femme et si active, que ce soit moi qui dirige les ouvriers; ils me donnent des louanges à perte de vue.

Au bout de six semaines, comme la Révérende Mère ne se ménageait ni pour les travaux agricoles ni pour les soins prodigués aux populations atteintes d'une épidémie, elle fut prise des fièvres pernicieuses du pays, et rapportée mourante à Saint-Louis.

J'ai eu, écrivait-elle gaiement, cinq accès de fièvre qui ne faisaient pas rire. On l'a tuée à force de quinine. Maintenant, je vais mieux; on ne veut pas me laisser travailler.

Instruit du bien que faisaient au Sénégal les religieuses de Saint-Joseph, le gouverneur anglais de Sainte-Marie de Gambie et de Sierra-Leone demanda à la Mère Javouhey des Sœurs pour ces colonies.

La Mère conduisit elle-même ses filles à Sainte-Marie de Gambie (décembre 1822).

De Sainte-Marie, la Mère Javouhey se rendit à Sierra-Leone, accompagnée d'une seule jeune fille indigène; elle avait ainsi toute liberté de se dépenser pour les malades.

Ils me donnent, écrivait-elle, de grandes bénédictions, et me regardent comme un ange qui leur a sauvé la vie. Que j'aime mon état! Que je

remercie le bon Dieu de m'y avoir appelée!..... Je voudrais avoir ici six de nos chères filles..... Qu'elles seraient utiles!

Une épidémie de fièvre jaune éclate, et la Révérende Mère de se prodiguer au dehors comme à l'hôpital. Elle console, instruit, baptise elle-même, ensevelit de ses propres mains et avec les prières de l'Eglise catholique. Ses forces succombent à tant de fatigues, les fièvres la saisissent de nouveau, Dieu la sauve encore comme miraculeusement. Elle put rentrer à Saint-Louis, mais on dut la transporter en hamac à la communauté, affaiblie, épuisée et presque méconnaissable.

En France, les Sœurs étaient unanimes à réclamer le retour de la Révérende Mère, qu'elles craignaient de voir mourir dans ces climats malsains. Non contentes d'insister elles-mêmes, elles la faisaient encore solliciter par le ministère. La Mère Javouhey se défendait tant qu'elle pouvait :

Dites-moi, je vous prie, ferais-je en France le quart de ce que je fais dans ces pays? Serais-je digne de votre amitié si je ne remplissais mes devoirs aux dépens même de ma vie?..... Que j'aime l'Afrique! Que je remercie le bon Dieu de m'y avoir amenée! Cependant, consolez-vous, je retournerai en France bientôt, puisque vous le voulez; mais je ne dirai pas adieu à l'Afrique: je reviendrai pour continuer la grande œuvre que Dieu, dans sa miséricorde, semble nous avoir confiée.

A son retour en France (mars 1824), la Révérende Mère ramena avec elle des enfants noirs des deux sexes. Elle avait obtenu du ministère leur voyage gratuit, se chargeant volontiers elle-même des autres dépenses. Elle voulait en faire des maîtres et maîtresses d'école, peut-être des religieux et des missionnaires, espérant triompher plus facilement ainsi du fanatisme et des superstitions des indigènes.

« On ne sait comment les prendre, » disait-elle, et elle citait cette parole d'un noir :

« Tu as trop d'esprit pour moi, et la religion des blancs n'a pu être faite pour les noirs; n'en parlons plus. »

IV. SAINT-YON — ALENÇON — APPROBATION DE L'INSTITUT

La Révérende Mère avait déjà 75 de ses filles dans les colonies; en France, les œuvres se développaient également, et l'active fondatrice leur donna une impulsion nouvelle.

Que nos novices, disait-elle, ne soient pas des femmelettes qui s'écourent et se comptent pour quelque chose. Il faut du courage et de la bonne volonté: avec cela, les plus simples filles font de grandes choses.

Je n'aime pas voir une religieuse craindre sa peine, avoir toujours peur d'en trop faire. Je ne veux pas de religieuses molles; quand on agit pour le bon Dieu, on fait ses actions avec activité.

Le département de la Seine-Inférieure proposa à la Révérende Mère la direction de l'hospice d'aliénées de Saint-Yon, peut-être le plus grand établissement de ce genre dans le monde entier. Elle y prépara elle-même l'installation de ses religieuses. Dans la suite, elle les visitait souvent, prenant part alors à tous les travaux (1).

J'aimerais assez, disait-elle, soigner une maison de ce genre. Il y a, il est vrai, bien de la peine à y avoir, mais que de bien à faire, et surtout que de réflexions pour l'orgueilleux!

Passant à Alençon en se rendant à Brest, elle entend parler d'une misère nouvelle; mais écoutons son récit :

Je vais encore, ma bien chère fille, vous faire part d'une bonne œuvre que le ciel nous a confiée. C'est une vaste maison, à Alençon (Orne). Elle est composée de 80 aliénés des deux sexes et de 40 ou 50 autres malades ou malheureux. Cette maison était dans un état déplorable depuis de longues années; tous les amis du bien gémissaient sur le sort des infortunés qui y étaient renfermés. Il y avait au moins 15 furieux qu'on n'osait aborder qu'avec la force armée. Plusieurs d'entre eux ne portaient aucun vêtement depuis deux à trois ans; ils avaient de la barbe jusqu'à la moitié de la poitrine, et ils se mettaient dans la paille comme des chiens..... J'arrivai seule dans cette maison: j'entendis les cris, les hurlements de tous ces malheureux; muette à ce spectacle, je ne savais que dire.

(1) L'établissement de Saint-Yon était l'ancienne résidence des Frères des Ecoles chrétiennes et conserva longtemps le tombeau du bienheureux de la Salle, leur fondateur.

On fit tout pour m'effrayer, mais en vain. Je restai deux jours à tout examiner; j'attendis des renforts; 17 de nos Sœurs arrivèrent avec mon frère, qui allait les conduire à Brest. Je les fis rester près de moi, et nous nous installâmes tant bien que mal. Dès le lendemain, nous nous mîmes en devoir de calmer les furieux et de changer leur position. Dans l'espace de trois jours, nous parvîmes à les nettoyer, à les habiller décemment, puis à les tranquilliser, et si bien que la plupart se mirent dès lors à travailler au jardin. Ils ne voulaient voir personne que les Sœurs qu'ils regardaient comme des anges..... Enfin, de loups furieux ils sont devenus des agneaux. Et ce sont ces malheureux eux-mêmes qui nous ont aidés, avec un zèle infatigable, à mettre toute la maison en ordre, de telle sorte que deux mois ont suffi pour y établir l'ordre le plus parfait.

Une Sœur ajoute ce détail :

Un aliéné était mort dans sa loge sans que personne s'en fût aperçu et l'on reconnut que son décès remontait à deux ou trois jours. Comme on donnait aux malades la nourriture par un guichet, on trouva son cadavre entouré des misérables morceaux de pain qu'on lui servait et qu'il n'avait pas touchés. Notre Révérende Mère lui fit donner la sépulture; mais cette vue lui avait tellement navré le cœur que, pendant plusieurs jours, elle eut ce spectacle continuellement sous les yeux; à table, elle ne pouvait prendre ses repas sans que ses larmes coulassent avec abondance.

Ouvroirs, orphelinats, hospices, écoles, en France et dans les colonies, ou même à l'étranger, comme à Sainte-Marie de Gambie et à Sierra-Leone, la Révérende Mère acceptait tout et réussissait à tout. Pour reconnaître les services de la Congrégation de Saint-Joseph, le gouvernement lui accorda l'autorisation définitive (17 janvier 1827), et les évêques d'Autun et de Beauvais approuvèrent les nouveaux statuts qui remplaçaient les statuts de 1806, devenus insuffisants devant le grand développement que Dieu donnait à la fondation de la Mère Javouhey.

« Mais les grands succès obtenus jusque-là allaient être rejetés dans l'ombre par une tentative inouïe dans les fastes de la colonisation française, et dont l'heureuse issue devait être l'impérissable honneur de la Mère Javouhey et de Cluny (1). »

(1) *Loin du pays*, par le R. P. ROUVIER.

V. LA COLONISATION DE LA GUYANE —
FÉLICITATIONS OFFICIELLES — TROISIÈME
APPEL DU GOUVERNEMENT A LA RÉVÉRENDE
MÈRE JAVOUHEY

Le gouvernement avait essayé de coloniser la Guyane. Des hommes y avaient été transportés, des établissements créés à grands frais, une ville même, la Nouvelle-Angoulême, y avait été tracée sur les bords de la Mana. Tout avait échoué. Le ministre offrit alors la colonie de la Mana à la

Mère Javouhey. Sans prendre garde à son âge — elle avait quarante-huit ans accomplis; — sans se souvenir des rudes atteintes infligées à sa santé par les fièvres sénégalaises, elle partit, au mois de juin 1828, avec 36 religieuses et 52 colons choisis et engagés par elle. Elle trouva la Nouvelle-Angoulême abandonnée, et pour ressources quelques douzaines de bananiers avec deux ou trois carrés de manioc.

Tout, dit le P. Rouvier, était donc à créer. La Mère Javouhey était par bonheur à la hauteur de



ENTRÉE DE LA CHAPELLE ET DU COUVENT DE CLUNY

la tâche. On la vit présider à tout : tracer des rues, répartir le travail, surveiller les constructions, diriger le défrichement, les ateliers et les cultures.

Nous avons, écrivait-elle, quinze ouvriers bien choisis pour les métiers les plus utiles. Je visite leurs chantiers quatre fois par jour et même plus; je commence par les menuisiers et les ébénistes; je passe chez les tourneurs; j'entre chez les sabotiers, ce qui me conduit chez les cordonniers; je visite les charpentiers, en même temps, les scieurs de long; je vais à la forge, ensuite chez les serruriers et chaudronniers. Quand j'ai fait la visite des arts mécaniques, je reviens aux cultivateurs; là, je me trouve dans mon centre : je vais tout d'abord voir les jardiniers, puis les laboureurs. Après avoir visité les travaux des hommes, je viens me reposer près du chantier de mes Sœurs, qui ne le cède en rien à celui des hommes. C'est avec ces bonnes Sœurs que je sarclé, que je plante des haricots et du manioc, que je sème du riz, du maïs, etc., en chantant des cantiques, racontant des histoires et

riant de bon cœur, mais regrettant que nos Sœurs de France ne partageant pas notre bonheur.

Notre solitude est arrosée par deux belles rivières navigables pour les bâtiments; elles sont aussi très poissonneuses. Non loin de notre habitation, se trouvent de magnifiques forêts qui renferment des bois de différentes couleurs, et qui feraient la richesse du pays si elles étaient exploitées. Tout près de nous, sont des savanes ou prairies ayant cinq lieues de long. Nous ressemblons aux anciens patriarches : nos richesses sont en troupeaux. Déjà nous avons plus de 300 têtes de bétail dans nos prairies, qui pourraient en nourrir de 1000 à 1500, sans avoir besoin de récolter ni foin ni paille. On n'a la peine que d'ouvrir et de fermer les parcs pour les bestiaux, puis de veiller à la naissance des petits. Tout est gras et en bon état. Nous vivons ici comme les anciens solitaires de la Thébaïde; nous ne connaissons plus l'argent : on trouve sur le sol tous les besoins de la vie. Un joli bâtiment et 8 belles embarcations, grandes et petites, font le voyage

de Cayenne pour notre service. Que vous dirai-je encore? Il serait difficile de faire davantage en si peu de temps. Chacun est content, que peut-on désirer de plus? Mon Dieu! que de personnes malheureuses en France trouveraient ici une existence paisible, heureuse et chrétienne!

Sous la main puissante de la fondatrice de Cluny, la colonie ruinée se transforma. En dix-huit mois, elle créa trois établissements, tous dirigés par des Sœurs, et y ajouta ensuite une distillerie de rhum.



le goût du travail et de la simplicité. Une population ainsi composée, au milieu des éléments naturels de richesse que présente le pays, ne pourrait manquer de prospérer. Notre Congrégation serait alors assez heureuse pour faire une chose essentiellement utile à la religion et avantageuse à la métropole, en même temps qu'elle mettrait en valeur une contrée jusqu'à présent inhabitée.

Le ministre ajourna indéfiniment sa réponse. Sur ces entrefaites, la Révérende Mère avait recueilli dans sa concession une centaine de malheureux lépreux, abandonnés sans aucun soin.

Au bout de dix ans, l'organisation de la colonie ne laissait plus rien à désirer dans ses parties essentielles, et l'œuvre était définitivement fondée. Il était donc bien mérité, cet éloge que Lamartine consignait (1835) dans un rapport officiel au ministre de la Marine (1).

(1) *Loin du pays*, par le R. P. ROUVIER.

Cependant les premiers colons se lassèrent et retournèrent en France; le gouvernement supprima les subventions. La mâle énergie de la Mère triompha de tous les obstacles. Elle remplaça les colons par des travailleurs noirs, vécut du produit de ses cultures, et proposa même au ministre de se charger d'orphelins et d'orphelines de France.

Il sera facile, lui écrivait-elle, en prenant ces enfants tout jeunes, de les élever dans la pratique du bien, dans l'amour et la crainte de Dieu, dans

« Toutes nos colonies connaissent le nom, les vertus et les œuvres d'une Congrégation de femmes, sous la désignation de Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, Congrégation fondée et dirigée encore aujourd'hui par M^{me} Javouhey. Cet Ordre a fourni à nos colonies des maisons d'éducation et des hôpitaux qui ont mérité aux Sœurs de Saint-Joseph l'estime des colons, la reconnaissance des nègres et la confiance du gouvernement. Des essais de colonisation, dirigés par M^{me} Javouhey, sous les auspices du gouvernement, en 1828, attestent par leur succès l'efficacité du système de cette femme supérieure, et l'empire qu'elle a su prendre, par la seule influence de son caractère et de son esprit de bienveillance, sur les noirs confiés à sa direction. Avec des noirs qui passaient pour les plus mauvais sujets de la colonie, et dont la plupart étaient des repris de justice et d'anciens marrons, elle a eu un succès complet. La conduite de ces nègres n'a donné lieu à aucun reproche, et ils sont devenus, sous l'influence du régime doux, charitable et religieux auquel les soumit M^{me} Javouhey, des hommes honnêtes, paisibles et laborieux.

» Un autre fait du même genre, non moins con-

cluant, peut encore être cité : les noirs lépreux de Cayenne, au nombre de 89, étaient relégués et presque abandonnés dans l'île du Salut, inhabitée, aride, sans eau douce, sans bois et sans culture. Quand le vent et la mer le permettaient, on leur portait les pauvres provisions strictement nécessaires à leur subsistance; du reste, nul secours pour leurs maux physiques, nulle consolation morale ou religieuse. On ne peut concevoir une existence plus douloureuse, plus misérable qu'était la leur.

» Aujourd'hui, par les soins des Sœurs de Saint-Joseph, ces infortunés, transférés sur les bords de la Mana, y retrouvent une vie d'hommes, de l'eau, de la verdure, de l'ombre, des grands arbres, un logement sain, des aliments frais, une pêche abondante et facile. Ils reçoivent des Sœurs tous les soins que comporte leur état; on les console, on les encourage, on les instruit; leur apathie, leur inutilité a fait place à des travaux proportionnés à leurs forces; ils se livrent à la culture, ils entretiennent des relations morales et sociales, et cette petite colonie, que la charité seule pouvait fonder, n'offre plus rien de pénible au cœur et aux yeux, que le spectacle d'infirmités incurables adoucies par des mains bienfaisantes. »

Pourquoi cet éclatant éloge? demande le P. Rouvier. Était-ce un hommage rendu par la justice au bien accompli dans le passé? *C'était quelque chose de plus flatteur encore : pour la troisième fois, le gouvernement appelait la Mère Javouhey à son aide.*

Il s'agissait des esclaves trouvés sur les négriers capturés, et que la loi obligeait de rendre à la liberté au bout de sept ans. 500 de ces malheureux étaient à Cayenne en 1835. Ils n'étaient pas trop redoutables encore, parce qu'on les maintenait sous un joug de fer; mais que feraient-ils le jour où ils deviendraient libres? Les habitants de Cayenne se le demandaient avec effroi; le ministre de la Marine n'était pas rassuré. Il n'y avait qu'un moyen de parer au danger : réunir les noirs libérés et les familiariser peu à peu avec la vie civilisée à laquelle ils étaient destinés. Mais l'entreprise était des plus délicates, et incontestablement au-dessus des forces de l'administration. Le ministre le déclarait sans ambages, dans son rapport au roi (14 août 1835) : « On ne peut espérer, écrivait-il, qu'une administration puisse réaliser un semblable plan. L'ordre matériel serait sans doute bien établi, mais le résultat moral serait nul. »

En face de cette impuissance de l'administration, on proposait de remettre ces 500 noirs, la terreur de Cayenne, à qui donc?..... à une religieuse, à la Révérende Mère Javouhey. Ainsi avaient conclu la Conseil privé du gouverneur de la Guyane et la Commission spéciale dont Lamartine était le rapporteur.

Le ministre et le roi approuvèrent le projet, et la Révérende Mère, qui était rentrée en France en 1833, après cinq ans de séjour en Guyane, se disposa à repartir de nouveau, malgré ses cinquante-six ans, pour une œuvre dont le succès paraissait douteux aux meilleurs esprits. Le préfet apostolique de la Guyane écrivait même à la Mère Javouhey :

A la vérité, Dieu est tout-puissant et son bras n'est pas raccourci. Mais le succès, dans votre projet, sera à mes yeux un aussi grand prodige que la conversion du monde par douze pêcheurs.

Inaccessible aux défaillances, la Mère Javouhey avait assez de fermeté d'âme pour ne se troubler d'aucun obstacle. Elle était plus préoccupée de se dérober aux preuves d'intérêt que tous voulaient lui donner.

Figurez-vous qu'on s'imagine que je fais tout ce que je veux. Je suis la bête curieuse pour bien du monde. Les plus grands génies de l'époque nous montrent un intérêt qui m'embarrasse très souvent. Hé! mon Dieu! quand serai-je dans les forêts de la Guyane, occupée de Dieu et de ses noirs enfants!

Dans la huitaine qui précéda son départ, la Révérende Mère allait presque tous les jours s'entretenir avec le roi aux Tuileries.

Nous gardions à cet égard, raconte la Sœur qui l'accompagnait, le silence le plus absolu, d'après le désir même de Louis-Philippe, qui craignait de mécontenter les colons, dont les intérêts semblaient menacés par la future émancipation des esclaves. Pour arriver jusqu'à lui, on nous faisait passer par des couloirs intérieurs, afin d'éviter tout ce qui aurait pu donner l'éveil. Le roi, la reine, M^{me} Adélaïde, le duc d'Orléans, ont coopéré à l'œuvre de Mana par des secours pécuniaires et par leur haute protection..... La veille du jour où notre Révérende Mère fondatrice quitta Paris, le roi voulut qu'une messe fût célébrée à la chapelle du château pour obtenir un heureux voyage à notre Mère et la réussite de sa vaste entreprise. Il y

assista lui-même avec la reine, les princesses et toute sa famille, ainsi que notre Mère et moi.

C'est à la suite de ces entretiens avec la fondatrice de Saint-Joseph de Cluny que Louis-Philippe dit ce mot si juste, et, depuis, si souvent répété : *M^{me} Javouhey ! mais c'est un grand homme !*

VI. LES NOIRS LIBÉRÉS

Au commencement de 1836, la Révérende Mère s'installa à la Mana. Une goélette y transporta successivement les esclaves. Le capitaine avait réclamé des gendarmes à son bord pour le voyage. La Mère s'y opposa, et remplaça les gendarmes par une Sœur. Dans la concession, elle était également seule avec ses religieuses, sans aucune force publique. Afin d'être plus libre, elle avait même exigé qu'aucun agent de l'administration, le gouverneur seul excepté, ne pût entrer dans la concession.

Je bénis, écrivait-elle à ses communautés de France, mille fois la divine Providence et la remercie de m'avoir choisie dans sa miséricorde pour une si belle œuvre. Que je serai heureuse de vivre parmi ces malheureux, de leur apprendre leurs devoirs envers Dieu et envers la société! Cette tâche paraît difficile et même impossible pour ceux qui ne voient que la créature à la tête de l'entreprise; mais quand on pense que c'est l'œuvre de Dieu, qu'on ne compte que sur lui, le succès devient certain. Priez-le, mes chères filles, que mes péchés ne mettent pas obstacle à ses desseins de miséricorde sur un peuple si malheureux.

Elle ne tarda pas à voir la bénédiction de Dieu récompenser sa confiance.

Monsieur le baron, écrit-elle à un ancien gouverneur du Sénégal resté son ami, pouvez-vous ne pas voir le doigt de Dieu dans l'affaire qui m'occupe en ce moment? Il semble que tout concourt à la faire échouer : 1^o la mauvaise volonté des Cayennais qui craignent la réussite, de peur d'être forcés d'avouer que les nègres sont des hommes comme eux, qui peuvent se suffire, être honnêtes hommes et bons citoyens; 2^o la disette la plus désolante qu'on ait vue dans ce pays depuis bien longtemps. Malgré toutes ces misères et d'autres encore, je suis tranquille sur le sort de cette œuvre si importante; elle n'en marche pas moins vers son but, sans appui, sans soldats.

Ah! ne me plaignez pas, dit-elle à ses commu-

nautés; enviez plutôt mon sort, qui est vraiment digne d'envie. Que vous dirai-je? sinon que le bien qui s'opère parmi nos enfants noirs surpasse de beaucoup nos espérances : ils sont dociles, obéissants et aiment la religion qu'on travaille à leur faire connaître. C'est pour eux une nouvelle vie qui les enchante..... Je pars avec 100 pauvres noirs, ce qui mettra notre famille à 600 personnes. En janvier, nous prendrons le reste, qui sera de 170. Eh bien! tout cela me donne bien moins de peine que 12 mauvais colons.

Nous plantons force vivres, et puis, confiance en Dieu fait dormir tranquille; je m'attendais à plus de peines. Nous avons bâti 150 cases ou maisons, composées chacune de trois pièces : c'est la règle. Chacune a son jardin, son abatis; ce qui permettra à chaque ménage de pourvoir à sa subsistance. Ils travaillent trois jours pour leur compte et trois jours en commun. Nous donnons une rétribution de 30 francs par semaine à ceux qui font des travaux pénibles; avec cela, ils achètent ce dont ils ont le plus besoin. Les femmes reçoivent 20 francs. Quand ils font des fautes, ils payent une petite amende.....

Les plus jeunes, de sept à huit ans, gagnent par jour, outre la nourriture, depuis trois jusqu'à dix sous; les plus grands depuis dix sous jusqu'à quinze; celui qui perd un sou en a bien du chagrin. Ces petites gratifications servent pour leur entretien.

Nous n'avons pas eu besoin de gendarmes pour contenir ces pauvres gens et réprimer les désordres : la religion, la morale y ont suffi. Ils craignent tant de me faire de la peine! Le plus colère s'apaise dès que je parais. Un mot leur rend la paix. Ils sont très assidus aux instructions et aux prières.

Le succès de l'œuvre surpasse mon attente; les difficultés sans nombre s'aplanissent sans efforts; oui, c'est l'œuvre de Dieu. *Le doigt de Dieu s'est montré sur nous.* O bonté infinie! Comment reconnaître un tel bienfait! Que mon sort est heureux et digne d'envie! Je suis appelée à nourrir et à vêtir les pauvres de Jésus-Christ, à leur tenir lieu de tout sur la terre, à leur apprendre à connaître Dieu et sa loi! Que cette mission est belle!

Le 3 août 1838, eut lieu officiellement, en présence du gouverneur de la Guyane, la libération de 169 noirs.

Tous se trouvaient si heureux, écrivait le gouverneur au ministre, que pas une seule réclamation ne m'a été présentée, soit par eux, soit par ceux qui ne sont pas libres encore.

J'ai dû demander à Madame la Supérieure quels avaient été les moyens employés par elle pour maintenir l'ordre et la tranquillité dans l'établissement. Elle m'a répondu que des mesures discipli-

naires ne lui avaient jamais paru nécessaires, qu'elle avait employé quelquefois la détention, mais qu'elle ne s'était jamais vue dans le cas d'infli ger des punitions pour obliger à un travail, qui est d'ailleurs fort modéré. Un cas de vol l'a obligée de former une sorte de jury, qu'elle a composé de six noirs des plus raisonnables; ce tribunal a jugé avec une grande rigueur et a condamné le coupable à une peine corporelle très forte, que Madame la Supérieure s'est vue dans l'obligation de mitiger..... Il m'est démontré, concluait le gouverneur, que la colonisation de Mana tient aujourd'hui, d'un côté, à la continuation de l'existence de M^{me} Javouhey, et, de l'autre, à l'isolement qu'il lui a paru indispensable de s'imposer.

Encouragée par ces résultats magnifiques, l'éminente religieuse poursuivait son œuvre à travers toutes les épreuves, car, hélas! on ne les lui ménagea point. On l'accusait de favoriser la paresse. On incrimina particulièrement la léproserie, la plus belle œuvre peut-être de la Mère Javouhey. On l'accusait de ne donner à ces malheureux qu'une nourriture insuffisante, de leur refuser des vêtements, de spéculer sur eux. L'administration crut devoir envoyer une Commission sur les lieux, pour vérifier la valeur des accusations.

On ne nous épargne pas les tracasseries, écrivait la Révérende Mère; des passions ardentes se soulèvent contre nous; mais c'est comme si l'on nous faisait des compliments. La confiance en Dieu met l'âme en repos et fait dormir paisiblement, malgré les plus singulières contradictions. Soyez en repos. Je vous assure que je suis heureuse.

Les récoltes des nègres ont dépassé toutes nos espérances. C'est Mana qui entretient l'abondance à Cayenne. Cela produit le meilleur effet sur l'esprit des habitants. On voit par là si nous sommes des paresseux.

On tremble des suites d'une heureuse réussite; on croit que tous les nègres seront libres, si nous parvenons à en faire des hommes bons à quelque chose. Les membres des Commissions, envoyés avec des préventions, sont revenus convertis, avouant qu'ils ne se seraient jamais attendus à trouver tant de changement dans des hommes qui promettaient si peu. Ensuite, on a trouvé l'habitation magnifique; on répète avec une espèce de dépit : *Quel dommage qu'il n'y ait pas un homme à la tête d'une si belle entreprise!* Plus que jamais, je dis donc avec reconnaissance : oui, c'est vraiment l'œuvre de Dieu!

L'administration de la Reine Blanche,

comme l'appelaient dédaigneusement les Cayennais, amena l'établissement de Mana à une telle prospérité que, dès 1843, le gouverneur de la Guyane proposa au ministre de le déclarer *bourg libre*.

C'est aujourd'hui, disait-il, après le chef-lieu de la Guyane, le seul endroit où l'on trouve une population sérieuse, compacte, réunie en bourg, et ce bourg subsistera désormais, si l'on veut qu'il subsiste..... La population est aussi avancée qu'aucune autre de la Guyane; elle est même à l'unisson de celle du chef-lieu, si elle ne l'a dépassée..... Quant à la crainte que les habitants de Mana ne vicent les autres populations de la colonie, je ne la partage pas. Je craindrais, au contraire, qu'ils ne perdissent à ce contact, même au chef-lieu.

Mana, déclaré bourg libre en 1847, est, par l'importance, la seconde ville de la Guyane française.

VII. L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE — OPINION ET PROJETS DE LA MÈRE JAVOUHEY — SON DÉPART

Après avoir terminé, avec un plein succès, l'éducation des 500 noirs qu'on lui avait confiés, la Révérende Mère se fit l'apôtre de l'abolition de l'esclavage dans la colonie. Elle en démontrait la possibilité par l'histoire même de Mana. Mais cette question de l'esclavage, qui devait, quelque vingt ans plus tard, amener la terrible guerre civile de Sécession dans les États-Unis, touchait à trop d'intérêts pour être tranchée à ce moment au gré de la justice.

Hélas! écrivait la Révérende Mère, on voudrait à ces pauvres noirs toutes les vertus que l'on ne possède pas soi-même; voilà la source de tous nos chagrins. On dirait que les prêtres et les religieuses sont les plus opposés à la liberté!..... Que j'aurais de choses à dire là-dessus! Que d'expérience j'ai acquise! Que le monde est injuste! Tous, nous voulons de grands biens, mais sans faire aucun sacrifice, surtout d'amour-propre.

Comme on lui refusait les esclaves adultes, la Mère Javouhey demanda qu'on lui confiât les 3000 enfants esclaves de la colonie, jusqu'à l'âge de quinze ans.

Qui me donnera, écrivait-elle au ministre, de voir s'élever, du milieu des forêts de la Guyane,

cette population d'enfants qui, ayant acquis cette moralité de la religion, dont le pouvoir est si efficace dans l'essai de la civilisation des peuples, se montrera forte contre la séduction des vices et propre au travail?

Le projet de la Révérende Mère, d'abord bien accueilli au ministère, qui lui proposa même d'étendre le bienfait à tous les enfants de nos colonies des Antilles, se trouva ajourné par la mort du directeur des colonies, Saint-Hilaire, ami dévoué de la Mère Javouhey, et finalement rejeté. Ce refus fut une cruelle blessure pour le cœur de l'apôtre des nègres.

Une épreuve plus pénible encore vint frapper la Révérende Mère. A cause de ses démêlés avec Mgr d'Autun (Voir chapitre suivant), on lui interdit les sacrements, et on livra au public des lettres, outrageantes pour elle, du clergé de Cayenne.

Il fallut, disait un prêtre de ses amis, toute la vénération que la Mère inspirait à ses Sœurs pour qu'elle ne devînt pas l'objet de leur mépris.

J'ai bien souffert pendant ces deux ans, dira-t-elle plus tard, et pourtant j'avais la plus grande confiance en Dieu. Je me promenais souvent seule dans la forêt, et je le priais avec ferveur pour obtenir la grâce de ne pas l'offenser, puisque je ne pouvais pas recourir au sacrement de sa miséricorde. Je pleure souvent et ris peu, écrivait-elle; mais ne me croyez pourtant pas malheureuse. Je suis calme et tranquille. Oh! que l'on est heureux quand on ne veut que la sainte volonté de Dieu! Quelle paix on goûte dans l'adversité, dans les contradictions!

La Révérende Mère atteignait sa soixante-quatrième année, et sa santé déclinait visiblement. Un jour qu'elle se trouvait en conférence avec le gouverneur, elle tomba sans connaissance. On conçoit la douleur des religieuses de Saint-Joseph à la pensée de leur Mère vénérée accablée de critiques et d'épreuves, privée, pendant plusieurs mois, des sacrements, mourante dans un pays malsain où elle était arrivée en 1828. Elles la suppliaient de retourner en France. L'intrépide religieuse avait d'abord voulu terminer l'œuvre entreprise.

Ma bien chère fille, écrivait-elle, vous désirez me savoir en France. Mais je ne peux pas dire que je

partage votre désir; non, je crois que l'heure n'est pas encore venue. Songez que l'œuvre que le ciel m'a confiée ne doit pas rester imparfaite : il faut donc y travailler sans craindre que rien ne souffre de mon absence. Dieu est dans tous les pays, et, pour faire une bonne œuvre, il n'en détruira pas une autre.

En 1843, l'œuvre de la libération des noirs était achevée. Le gouvernement ne se décidant point à abolir l'esclavage ou à lui confier les enfants esclaves, la R. Mère n'était plus indispensable à la Mana; elle consentit enfin à retourner en France.

Il m'en coûtera beaucoup de partir, écrit-elle à ses communautés, car je ne vois pas bien en cela la volonté de Dieu, mais il aura pour agréables vos désirs, manifestés depuis si longtemps. Je laisserai bien des travaux inachevés; si le bon Dieu le permet, je viendrai les terminer dans deux ans. Si vous saviez comme j'aime la solitude! Je désire finir ma carrière dans le silence et l'obscurité. C'est là tout ce qui me charme et m'enchanté. Priez bien, mes très chères filles, car je suis poltronne, je crains le danger. C'est bien pardonnable; il y a plus de quinze mois que je ne me suis confessée! Je ne sais si on me laissera partir ainsi. C'est probable; mais je me confie en Dieu.

Le 18 mai 1843, la chère Mère quitta Mana. Il y avait trois lieues à parcourir en rivière. Tous les noirs l'escortèrent en canot jusqu'à la mer et lui firent leurs derniers adieux, au milieu des cris, des pleurs, des souhaits de bon voyage, et surtout de prompt retour. Au dernier instant de cette scène de désolation, tous les canots firent trois fois le tour du bâtiment de la Révérende Mère pour la saluer une dernière fois. Ils ne devaient plus la revoir, mais ils ne l'oublièrent point. Devenus citoyens en 1848 et chargés d'élire un député à l'Assemblée nationale, ils déclarèrent en masse qu'ils voteraient pour *leur chère Mère*. On eut bien de la peine à leur faire comprendre qu'étant femme, elle était inéligible. Mais ils déclarèrent alors que, ne pouvant voter pour *leur chère Mère*, ils s'abstiendraient. Ce qu'ils firent tous.

Le R. P. Rouvier résume ainsi l'œuvre de la Révérende Mère à la Guyane.

Ce que, avec toutes ses ressources, l'adminis-

tration n'avait pas même osé entreprendre, elle l'avait entrepris et mené à bonne fin. Ce que la direction des colonies n'avait commencé que pour y échouer misérablement, malgré des dépenses énormes, elle l'avait repris, transformé, promptement conduit à la prospérité. Si tout un quartier de la Guyane était exploité, c'était à la Mère Javouhey qu'on le devait. Si au milieu de ces champs fertiles s'élevait une petite ville nouvelle, n'était-ce pas la Mère Javouhey qui en avait doté la colonie? Si, enfin, les noirs libérés avaient fait leur entrée dans la population sans y causer la perturbation redoutable que l'on craignait, à la Mère Javouhey encore en revenait tout l'honneur! Voilà ce que, livré à ses généreux élans, le génie chrétien de cette humble paysanne bourguignonne avait accompli! Voilà ce que son vrai cœur de Française avait fait!

Une revue spéciale, la *Revue française de l'étranger et des colonies*, a donc raison de le dire :

La Mère Javouhey restera incontestablement la plus remarquable figure de l'histoire de la colonisation française au XIX^e siècle. La France accomplirait donc un acte de justice en élevant, sur la rade de Brest qui vit la fondatrice de Saint-Joseph s'embarquer pour ces lointaines campagnes, une statue à la grande religieuse, dont la vie et l'œuvre furent consacrées aux colonies françaises.....

VIII. LA GRANDE CROIX DE LA FONDATRICE DE SAINT-JOSÉPH DE CLUNY — QUELQUES TRAITS — LA MORT (1843-1851)

Le 4 septembre 1843, à Fontainebleau, la R. Mère fut enfin admise à communier. *Vous jugez de mon bonheur*, écrit-elle.

Toutefois, le démêlé avec Monseigneur d'Autun était loin d'être terminé. Il est nécessaire de l'expliquer ici. Le pieux évêque d'Autun, Mgr d'Héricourt, ayant dans son diocèse la principale maison de la Congrégation, celle de Cluny, réclamait d'être reconnu comme le Supérieur général de toute la Congrégation. C'était contraire aux statuts déjà approuvés, et la Mère Javouhey voulait s'en tenir inébranlablement à ces statuts. De là les difficultés!

Si Mgr d'Autun, disait la Supérieure générale, obtenait ce qu'il désire, vous verriez bientôt autant de Sociétés que de diocèses et de colonies. Mgr d'Autun désire qu'il n'y ait qu'un noviciat et qu'il soit à Cluny; l'évêque de Beauvais le veut à

Beauvais; Monseigneur l'archevêque de Paris pense que la suprématie lui revient de droit.

Au milieu de toutes ces prétentions, je me repose en Dieu, qui saura faire pencher la balance du côté qui me fera plaisir, si c'est sa volonté. Je vous ferai connaître comment tant de grandeurs s'entendront. Ne cherchez donc pas de protecteurs parmi les hommes, ni près de l'archevêque de Paris, ni près de l'évêque d'Autun. C'est à Dieu, dans la prière, que vous devez demander ce que les hommes vous refusent. Je vous l'ai dit tant de fois; puis-je espérer que vous me croirez mieux cette fois que les autres?

Le débat dura de longues années, avec des alternatives, il est vrai. A Cluny, il fallut à plusieurs reprises enlever les novices et les postulantes, afin de leur procurer les exercices de la retraite. A Paris, durant neuf ans, la chapelle des Sœurs de Saint-Joseph fut interdite; puis l'archevêque rendit à la Congrégation ses bonnes grâces. A un moment, Mgr Sibour parla de poursuivre les Sœurs en insurrection contre l'évêque d'Autun. « Mais, objecta le nouvel évêque de Beauvais, Mgr Gignoux, je ne vois pas d'insurrection. » Plusieurs autres évêques prenaient également la défense de la Mère Javouhey.

Le gouvernement, qui appréciait les services rendus à nos colonies par la Congrégation, proposa plusieurs fois à la Révérende Mère d'intervenir en sa faveur. Elle-même avait l'oreille du roi et de la reine. Jamais elle ne consentit à introduire la puissance séculière dans ce débat religieux. Sa grande honte était la publicité malheureusement donnée à ce différend.

Comment, au milieu d'un tel conflit, patent et public, les vocations ne cessèrent-elles pas? Comment la Mère put-elle donner plus de 100 Sœurs pour les Antilles et continuer toutes les œuvres de France et des colonies? C'était évidemment un effet de la protection de Dieu sur une Congrégation fervente et apostolique.

En dépit de toutes ces difficultés, la Supérieure générale n'en dirigeait pas moins activement la Congrégation de plus en plus florissante sous son autorité. Elle pouvait répéter en France, en toute vérité, ces paroles

qu'elle écrivait de la Guyane : « Mes Sœurs ont la charité de me témoigner la même confiance. »

Femme vraiment étonnante, lisons-nous dans le *Messenger du Cœur de Jésus*, nous la voyons aller animer, par sa présence et ses exhortations, les aspirantes et les novices de la Congrégation, à Cluny, à Bailleul, à Limoux, à Paris; assister à toutes les cérémonies de vêtue et de profession; prendre part à toutes les retraites spirituelles qui se donnent dans ses principales maisons, traverser la France en tous sens, visiter toutes ses communautés, selon qu'une affaire à décider ou une supérieure à encourager l'y appelle. Elle ne fait trêve à ses voyages que pour se tenir au courant de toutes les nouvelles intéressant le bien de l'institut, des colonies et des missions, entretenir des rapports réguliers avec le ministère pour l'envoi des Sœurs, leur rapatriement, etc., visiter les gouverneurs ou préfets apostoliques se rendant aux colonies ou en revenant.

Tout le bagage d'une Sœur de Saint-Joseph doit tenir dans un chausson, disait gaiement la Mère Javouhey. Pour ses voyages, étant avancée en âge, on eût voulu la munir un peu davantage de provisions et d'effets.

Mes enfants, disait-elle, je ne veux rien de tout cela; je prendrai mon bonnet de nuit dans ma poche, mon parapluie à la main; pourquoi s'embarrasser de tant de choses dont on peut se passer? — Si le voyage devait être long, elle faisait une concession : « Donnez-moi mon petit cabas; j'y mettrai d'un côté ce qu'il me faut pour la nuit, et, de l'autre, un morceau de pain et quelque chose avec, voilà tout. »

L'écrit des voyages de la R. Mère est rempli d'anecdotes charmantes et touchantes de ses aventures sur les routes ou dans les voitures publiques. Ses traits de dévouement bien connus et prodigués dans toutes les occasions l'avaient rendue populaire à Paris, comme à la Guyane ou au Sénégal. On en eut une preuve lors de la terrible insurrection de juin 1848, qui coûta la vie à 7 généraux et à l'archevêque de Paris, Mgr Affre. La Révérende Mère se trouvait à Brie-Comte-Robert. A la première nouvelle de l'émeute, elle accourt à Paris.

Mais, à l'entrée de la capitale, racontent les Annales de l'Institut, une barricade se dresse devant elle; un chef met la main sur la bride du

cheval, et prie la citoyenne de descendre de voiture; mais il reconnaît ma chère Mère, et, aussitôt, levant son arme, il se met à crier aux siens : « Citoyens, bas les armes! qu'on ne tire pas..... qu'on laisse passer la citoyenne..... C'est la Mère Javouhey. C'est une brave femme que celle-là! »

La Révérende Mère passe donc par-dessus la barricade. Mais, au détour d'une rue, on en rencontre une autre. Le chef, qui était monté dessus, avait son fusil en joue..... mais, voyant la chère Mère qui lui faisait signe de la main, il regarde et la reconnaît à son tour. Et, lui aussi, de s'écrier de toutes ses forces : « Bas les armes, citoyens! attention..... laissez passer..... qu'on ne tire pas! C'est la générale Javouhey. Ah! c'est un grand homme que celle-là. » — Tous ces hommes croisent leurs fusils et encore une fois la Révérende Mère passe par-dessus les barricades, comme en triomphe, et est escortée très loin.

Ce n'était pas seulement sur le peuple que la Mère Javouhey avait de l'influence. Elle avait, dit Léon Aubineau, conquis un ascendant extraordinaire, et qui ne s'est jamais démenti, sur tous les hommes politiques, administrateurs, gouverneurs, ministres, avec qui elle est entrée en rapport.

Avec cela, elle était toujours la même, simple, gracieuse, aimable. Visitant la paroisse et la maison paternelle, au retour de la Guyane, où elle avait exercé une sorte de souveraineté, ayant son peuple, sa justice, sa flotte, elle apparaissait comme avec une auréole aux bonnes gens du village, ses amis d'autrefois. Ils étaient embarrassés et ne savaient comment l'appeler.

« Eh! appelez-moi Nanette, disait-elle, ne suis-je pas toujours Nanette pour vous? »

Sa vertu était attrayante. Dans ses voyages, dans ses visites, elle séduisait tout le monde. Les jeunes filles se pressaient autour d'elle, et il était bien rare que sa conversation ne déterminât pas quelques vocations.

Pourvu que vous sachiez aimer et prier Dieu, c'est tout ce qu'il faut, disait-elle un jour à des aspirantes de Rouergue qui ne savaient même pas le français, et qui, à cause de leur ignorance et de leur pauvreté, n'osaient lui demander une place dans la Congrégation. « Vous voulez bien travailler pour Dieu, n'est-il pas vrai, mes enfants? Eh bien! je saurai vous employer en France ou dans les pays étrangers : car vous êtes prêtes à tout, je n'en doute pas. Venez donc avec nous, et, quoique vous n'apportiez rien, vous trouverez toujours de

quoi vous nourrir aussi longtemps que votre Mère générale aura elle-même quelque chose à se mettre sous la dent.

La correspondance de la Mère Javouhey respire le zèle de l'apôtre et renferme des maximes dignes d'une sainte Jeanne de Chantal, d'un saint Vincent de Paul, avec je ne sais quel charme naïf à la saint François de Sales.

A la fin de 1849, elle avait eu la grande joie de pouvoir, avec l'autorisation de l'archevêque de Paris, établir un second noviciat et la Maison-Mère de la Congrégation à Paris. L'évêque d'Autun réclama et fit signifier à la Révérende Mère sa déposition de Supérieure générale. On pouvait craindre de ce côté le renouvellement des difficultés précédentes, lorsque, le 8 juillet 1851, l'évêque d'Autun mourut presque subitement. La Révérende Mère était elle-même fort malade à ce moment.

Comment, s'écria-t-elle, il est mort, ce bon Monseigneur ! oh ! que Dieu ait son âme !..... car s'il m'a été une occasion d'épreuve et de peine, il l'a fait pour le bien, et le bon Dieu le récompensera de ses bonnes intentions. Il m'a été bien utile à moi-même et à l'Institut. Nous devons considérer Monseigneur comme l'un de nos bienfaiteurs.

Vous savez, dit-elle ensuite, combien j'ai été malade le jour du décès de Monseigneur. Peu s'en est fallu que ce jour-là, nous nous soyons rencontrés tous les deux au tribunal de Dieu.

Et elle ordonna de brûler toutes les pièces relatives à ce pénible différend.

La Révérende Mère survécut huit jours seulement à Mgr d'Autun. Elle les passa dans une prière continuelle.

On croit que je dors, disait-elle, quand je suis tournée du côté du mur ; oh ! non, je ne dors pas ; je suis bien éloignée de dormir. Je repasse en ma mémoire tous les bienfaits de Dieu pour nous. Ils sont si grands, si nombreux, si immenses, que j'en suis confondue !..... Ce qui m'étonne, ce n'est pas que Dieu ait pu se servir de nous, qui n'étions que de pauvres filles de village pour établir cette œuvre déjà si utile, et qui s'étend aujourd'hui dans les cinq parties du monde : dans la main de Dieu, les plus faibles instruments peuvent de grandes choses. Mais ce qui surpasse mon étonnement, c'est de voir que Dieu ait disposé en notre faveur des hommes d'esprit, des personnages de la plus haute distinction, je dirai même tous les gouver-

nements qui se sont succédé depuis cinquante ans, au point d'accorder confiance, aide et protection à une pauvre fille, qui n'avait pour elle que la grâce d'une forte et divine inspiration. Je vois tout cela avec un bonheur, une reconnaissance inexprimables. Qui pourrait douter, après cela, que la Congrégation ne soit l'œuvre de Dieu seul !

La Mère Javouhey expira doucement, sans agonie, en baisant son crucifix, le 15 juillet 1851. Elle était dans sa soixantedouzième année. Dom Babin résume ainsi le caractère de la Révérende Mère :

Cette sainte femme a été une des premières fondatrices qui ont mis au service de l'apostolat catholique des légions de vierges consacrées à Dieu. Aucune de ses imitatrices ne l'a surpassée ni peut-être égalée dans la générosité du sacrifice, l'éclat et la variété des œuvres, la force et l'originalité de l'esprit, et, pour tout dire, la sainteté.

Vivante, elle frappait d'admiration les indifférents et les sceptiques comme les fidèles ; elle se conciliait la confiance et l'estime des rois et des ministres, comme des enfants du peuple et des pauvres sauvages ; Louis-Philippe et Chateaubriand l'appelaient *un grand homme*, et tous ceux qui l'approchaient la proclamaient une grande sainte ; morte, elle se survit encore dans une Congrégation nombreuse et fervente qui a hérité de son zèle et de son dévouement ; sa mémoire est en vénération partout où s'est étendue son action bienfaisante, et elle recevra bientôt, nous le souhaitons de tout notre cœur et nous avons lieu de l'espérer, les premiers hommages de la sainte Église.

A la mort de la Révérende Mère fondatrice, la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny comprenait 900 religieuses environ. Elle en compte près de 4 000 aujourd'hui.

Heureuse France, évidemment bénie de Dieu ! qui produit par centaines de mille les missionnaires, religieux et religieuses catholiques, apôtres de l'Évangile dans le monde entier. A leurs bienfaits, plus qu'à la vaillance de ses soldats, elle doit son influence incontestée au dehors, influence qui serait unique et incomparable si ses gouvernants savaient donner protection ou au moins liberté aux œuvres catholiques.

Nous avons largement emprunté, pour la présente biographie à l'excellent ouvrage du R. P. DELAPLACE : *La Révérende Mère Javouhey*.

Paris.

P. TRANQUILLE.